

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS

POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2018

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS
POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 MARS 2018**

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Situation financière	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements complémentaires	12 - 13



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.





J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de levée de fonds et dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des levées de fonds et dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2018 et le 31 mars 2017, de l'actif à court terme au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, et des actifs nets aux 1er avril 2017 et 31 mars 2018 et 2017. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Sophie Houle CPA INC.

Montréal,
Le 20 juin 2018



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

Page 3

	2018	2017
Produits		
Subventions - (Annexe A)	94 230 \$	97 808 \$
Boccia - (Annexe B)	17 398	41 003
Programme Placements Sports - (Note 8) - (Annexe C)	97 021	98 192
Dons et levées de fonds	4 900	256
Cotisations des membres	1 605	1 980
Championnat canadien de Boccia	(175)	74 996
Autres produits	93	444
	215 072	314 679
Charges		
Fonctionnement - (Annexe D)	135 904	117 925
Service aux membres - (Annexe E)	57 559	75 995
Représentation et vie associative - (Annexe F)	13 655	9 794
Championnat canadien de Boccia - (Annexe G)	-	91 164
	207 118	294 878
Excédent des produits sur les charges	7 954 \$	19 801 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2018

Page 4

	Affectés au déve- loppement	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2018 Total	2017 Total
Solde au début	41 000 \$	5 429 \$	24 890 \$	71 319 \$	51 518 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(1 556)	9 510	7 954	19 801
Solde à la fin	41 000 \$	3 873 \$	34 400 \$	79 273 \$	71 319 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Situation financière

31 mars 2018

Page 5

	2018	2017
Actif		
Court terme		
Encaisse	4 475 \$	- \$
Comptes clients et autres créances - (Note 3)	22 804	43 137
Subventions à recevoir	70 661	100 710
Frais payés d'avance	23 034	13 252
	120 974	157 099
Immobilisations corporelles - (Note 4)	3 873	5 429
	124 847 \$	162 528 \$
Passif		
Court terme		
Excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires	- \$	36 753 \$
Emprunt bancaire - (Note 5)	17 688	7 551
Créditeurs - (Note 6)	27 686	46 905
Apports reportés	200	-
	45 574	91 209
Actifs nets		
Affectés au développement - (Note 7)	41 000	41 000
Investis en immobilisations	3 873	5 429
Non affectés	34 400	24 890
	79 273	71 319
	124 847 \$	162 528 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

Page 6

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	7 954 \$	19 801 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 556	2 195
	9 510	21 996
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement - (Note 9)	21 581	(97 825)
	31 091	(75 829)
Activité de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	10 137	(11 996)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	41 228	(87 825)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début	(36 753)	51 072
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin	4 475 \$	(36 753) \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux est un organisme à but non lucratif, constitué le 28 février 1990 en vertu de la partie III de la Loi des compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de rendre accessible, promouvoir, développer et soutenir le sport adapté auprès du plus grand nombre de personnes handicapées afin d'améliorer leurs conditions de vie.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les produits autonomes et de financement privé sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

Au cours de l'exercice, l'organisme a bénéficié gratuitement d'espace locatif. De plus, les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation de la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

2. Principales méthodes comptables - (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement	20 %
Matériel informatique	30 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers*Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances ainsi que des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'emprunt bancaire et des comptes fournisseurs.

3. Comptes clients et autres créances

	2018	2017
Comptes clients et autres créances	5 013 \$	30 826 \$
Taxes à la consommation	17 791	12 311
	22 804 \$	43 137 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Notes complémentaires

31 mars 2018

Page 9

4. Immobilisations corporelles

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement	1 274 \$	687 \$	587 \$	734 \$
Matériel informatique	18 284	14 998	3 286	4 695
	19 558 \$	15 685 \$	3 873 \$	5 429 \$

5. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$ portant intérêt au taux de 6,65 %. Elle est renouvelable annuellement.

6. Crédoiteurs

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	19 986 \$	38 908 \$
Salaires et vacances	7 700	7 997
	27 686 \$	46 905 \$

7. Actifs nets grevés d'affectation d'origine interne

Au cours d'exercices antérieurs, le conseil d'administration de l'organisme a affecté des actifs nets d'un montant de 41 000 \$ pour le développement du boccia. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

8. Programme Placements Sports

Les produits et les charges afférents au Programme Placements Sports se détaillent comme suit:

	2018	2017
Produits - (Annexe C)		
Revenus de dons admissibles au programme Placements Sports	25 984 \$	27 104 \$
Sports Québec - Subvention d'appariement utilisée au cours de l'exercice	70 157	70 468
Intérêts du Fonds de dotation de la Fondation du Grand Montréal	880	620
	97 021	98 192
Charges		
Salaires et charges sociales	97 021 \$	98 192 \$
Apports à reporter	-	-

L'organisme a recueilli un total de 32 480 \$ (30 115 \$ en 2017) en dons admissibles au Programme Placements Sports, lui donnant droit à un appariement de 87 696 \$ (78 300 \$ en 2017). De ces montants, une somme de 70 157 \$ a été constatée en 2018 (70 468 \$ en 2017).

L'organisme cède la propriété de 20% (10% en 2017) des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 20% (10% en 2017) de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de l'organisme car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 mars 2018, la juste valeur des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 50 671 \$ (40 623 \$ au 31 mars 2017).

9. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2018	2017
Comptes clients et autres créances	20 333 \$	(25 968) \$
Subventions à recevoir	30 049	(84 903)
Frais payés d'avance	(9 782)	(5 618)
Créditeurs	(19 219)	18 679
Apports reportés	200	(15)
	21 581 \$	(97 825) \$

10. Instruments financiers

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

Page 12

	2018	2017
Annexe A - Subventions		
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		
- Fonctionnement (PSFSQ)	50 000 \$	59 098 \$
- Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	35 000	25 000
- Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	-	9 000
Ville de Montréal		
- Aide financière aux OBNL locataires	355	355
Autres subventions	8 875	4 355
	94 230 \$	97 808 \$
Annexe B - Boccia		
Programme Équipe du Québec		
- Contributions des athlètes	7 000 \$	20 460 \$
- Dons	600	4 200
- Revenus divers	-	445
Circuit Boccia Québec	4 878	3 159
Stages et formation	100	550
Vente d'équipements sportifs	4 820	9 720
Championnat provincial	-	50
Événements spéciaux	-	2 419
	17 398 \$	41 003 \$
Annexe C - Programme Placements Sports - (Note 8)		
- Dons admissibles au programme Placements Sports	25 984 \$	27 104 \$
- Subvention d'appariement, Fonds de réserve	70 157	70 468
- Intérêts du Fonds de dotation de la Fondation du Grand Montréal	880	620
	97 021 \$	98 192 \$
Annexe D - Fonctionnement		
Salaires et charges sociales - (Note 8)	107 659 \$	87 555 \$
Fonctionnement du bureau	14 550	11 758
Honoraires contractuels et autres services professionnels	7 432	7 379
Activités de levées de fonds	3 442	7 477
Amortissement des immobilisations	1 556	2 195
Traitement de la paie	821	713
Intérêts et frais bancaires	444	848
	135 904 \$	117 925 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

Page 13

	2018	2017
Annexe E - Service aux membres		
Circuit du Québec, Boccia - Transports, hébergement et autres charges	18 101 \$	11 463 \$
Équipe du Québec - Boccia	31 902	47 853
Coût des équipements sportifs	4 820	13 464
Championnat provincial de Boccia	2 656	3 050
Autres disciplines	80	165
	<hr/>	<hr/>
	57 559 \$	75 995 \$

Annexe F - Représentation et vie associative

Représentation	7 813 \$	5 817 \$
Assemblée générale	1 951	545
Promotion	1 785	537
Vie démocratique	1 163	1 206
Cotisations, affiliations et congrès	943	1 689
	<hr/>	<hr/>
	13 655 \$	9 794 \$

Annexe G - Championnat canadien de Boccia

Salaires et charges sociales - (Note 8)	-	18 883 \$
Honoraires contractuels	-	1 960
Transport, hébergement et autres charges	-	51 484
Location de salles	-	10 283
Vêtements promotionnels	-	6 920
Promotion	-	1 634
	<hr/>	<hr/>
	-	91 164 \$
